

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Extrait de résolution

Extrait d'une résolution adoptée dans le cadre d'une rencontre de la Table régionale de gestion des ressources et du territoire de l'Outaouais tenue le 22 juin 2016 à Chelsea.

Résolution TRGIRTO 201606-3

- Attendu que au mois de décembre 2015, les MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau signèrent une entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs afin que leur soit déléguée une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) permettant notamment d'appuyer le fonctionnement de la table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et la mise en œuvre de projets spécifiques à cet égard;
- Attendu que suite à l'abolition de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais (CRRNTO) il n'existait pas d'autorité pouvant agir à titre de responsable de la composition et du fonctionnement de la TRGIRTO, rôle que la table des commissaires assumait avant l'abolition de la CRRNTO;
- Attendu que lors d'une séance tenue le 11 avril 2016, les préfets de l'Outaouais et le maire de la Ville de Gatineau acceptèrent que la Table des préfets de l'Outaouais agisse à titre de responsable de la composition et du fonctionnement de la TRGIRTO;
- Attendu que les membres de la Table de préfets de l'Outaouais ont demandé que soient fusionnés la Charte de concertation et d'harmonisation et le Règlement C-TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE de la CRRNTO et que le document fusionné tienne compte des nouvelles structures responsables de la TRGIRTO;
- Attendu que les nouvelles règles de fonctionnement de la TRGIRTO ont été transmises aux membres afin de recevoir leurs commentaires.

Sur proposition de M. Jacques David secondée par Mme Nancy Chagnon, adoptée à l'unanimité, il est résolu de recommander à la Table des préfets de l'Outaouais d'adopter les nouvelles règles de fonctionnement de la TRGIRTO.

Je certifie que la présente résolution est conforme aux minutes du procès-verbal de la rencontre de la TRGIRTO tenue le 22 juin 2016.



Raymond Barrette, ing.f.
Secrétaire